



## INFORMATIONS PROJETS AMÉNAGEMENTS ZONES PARTAGÉES (ZP)

Depuis plus de trois ans, la municipalité a initié plusieurs projets dans le but de développer les voies douces, de garantir une plus grande sécurité à tous les usagers et privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt personnel.

De nombreuses réunions et commissions ont été organisées pour informer et communiquer sur les réalisations futures de création de zones partagées sur la commune. Dans ces zones, l'ensemble des modes de déplacement cohabiteront afin d'assurer la sécurité des usagers et la convivialité de l'espace public.

**Les piétons et vélos y seront prioritaires, et la vitesse des autres usagers sera limitée à 20 km/h.**



### FUTURES VOIES CONCERNÉES SENS DE CIRCULATION

- 1 - Chemin de la Fabrique : ZP sens unique depuis la Mairie.
- 2 - Chemin de Bas : ZP double sens.
- 3 - Rue des Écoles, Place P. Laffitte : ZP double sens.
- 4 - Rue du Puits de Paresse : ZP entrée sens unique.
- 5 - Chemin de la Conche : ZP, entrée depuis D10, sens unique.
- 6 - Rue des Écoliers (voir aménagement p.2).
- 7 - Chemin des Écoliers : ZP double sens.
- 8 - Rue de la Chapelle : ZP double sens.
- 9 - Chemin du Raz : ZP double sens.
- 10 - Chemin de Boisson : ZP sens unique.
- 11 - Le Clos du Pin : ZP double sens.

# LES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT DES ZONES PARTAGÉES

## 1- RUE DES ÉCOLES

- ♦ Mise en sens unique de l'église au croisement de la rue du Puits de Paresse.
- ♦ Passage de la rue des Écoles en zone partagée 20 km/h.
- ♦ Rétrécissement de la rue et sécurisation des riverains par marquage au sol et placement de jardinières.
- ♦ Restitution du parking de l'école aux riverains.
- ♦ Possibilité de fleurir les espaces verts au droit des murs côté pair après accord de la mairie.
- ♦ Création d'un espace identifié entre N° 33 et N°37 partie cimentée stockage (bacs OM et tri) pour les riverains ne pouvant rentrer leurs containers.
- ♦ Installation d'un panneau provisoire sortie du lotissement de l'Alisier en attendant la fin des travaux du chemin des Sorbiers (2026).





## 2 - CHEMIN DE LA FABRIQUE

- ◆ Mise en sens unique en remontant de l'Avenue de la Libération (face à Aldi) vers la Mairie sachant que le sens unique se terminera à l'angle de l'entrée du parking de la Mairie
- ◆ Stationnement des véhicules toujours possible aux emplacements actuels non impactés par l'aménagement
- ◆ Possibilité de fleurir les jardinières fournies et mises en place par la Mairie

# MONTANTS DES AMÉNAGEMENTS ET SÉCURISATION DE BOURG

### Montant des aménagements et sécurisation de 2021 à 2024

Place de l'Oeuille : 10 004 €  
Av de la Libération : 8192,62 €  
Rte de Cardan : 9226,36 €  
Chemin des Tanneries : 13 174 €  
Place du Calvaire : 755,6 €  
Rue des Ecoles Tranche 1 : 45 540 €

### Prévisions des aménagements et sécurisation 2025 - 2026

Eclairage entrée côté Cadillac : 4137,04 €  
Passage piéton place du Calvaire : 6506,94 €  
Chemin de la Fabrique : 2201,95 €  
Rue des Ecoles tranche 2 : 68 630,98 €  
Rte de Cardan, Chemin Profond : 129 310,80 €  
Eclairage : Passage LEDS - mise aux normes : 72 506,06 €

En plus de la mise en place des zones partagées

## AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

### Route de Cardan



### Chemin Profond



### Avenue de la Libération

Sécurisation du passage piétons entre la zone commerciale et la place du Calvaire  
- 1er trimestre 2025

## PLANNING PRÉVISIONNEL

- ♦ **RUE DES ÉCOLES**  
Signalétique 1er trimestre 2025.  
2<sup>e</sup> tranche chaussée 2<sup>e</sup> semestre 2025.
- ♦ **CHEMIN DE LA FABRIQUE**  
Signalétique 1er trimestre 2025.
- ♦ **ROUTE DE CARDAN et CHEMIN PROFOND**  
Début 2<sup>e</sup> semestre 2025 (voir ci-dessus)
- ♦ **AUTRES ZONES PARTAGÉES** (voir plan page 1)